

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **jeudi 26 septembre 2024**  
**L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre**  
**À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Christian JANOT

**ABSENTS :**

Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

**N°06\_260924**

**Objet : Création de poste - Responsable  
du Pôle Gérontologie**

**Date de la convocation : 20/09/2024**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Claudine JAILLET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20240926-260924\_06-DE  
Reçu le 03/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
03/10/2024

**Délibération n°06\_260924 :****Objet : Création de poste - Responsable du Pôle Gérontologie****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

L'article L313-1 du CGFP précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. » Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté,
- Pour un emploi spécifique, uniquement abonder le budget des crédits nécessaires au recrutement et rappeler les règles de gestion afférentes au poste.

Il convient donc de délibérer en application de l'article précité pour créer un poste.

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L.412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial.

Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. (...)

Cette délibération propose de créer l'emploi suivant :

- Responsable du Pôle Gérontologie

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**VU** le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

**VU** le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicale,

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20240926-260924\_06-DE

Reçu le 03/10/2024  
Signé par Gérard GAZAY, Président du Conseil d'Administration des Services du Pôle Gérontologie (Service autonomie (aide et soins), la Résidence Autonomie et le service de l'isolement et la Prévention de la perte d'Autonomie (LIPA)).  
Gérard, SN-COCCAS AUBAGN, Président  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0E4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN

**PROPOSE**

E,C=FR  
03/10/2024

**ARTICLE 1:** DE CRÉER l'emploi de Responsable du Pôle Gériatrie, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

**Missions :**

**Animation, coordination et management des équipes du Pôle :**

- Responsabilité et Coordination des deux établissements et d'un dispositif : Service autonomie, résidence autonomie et du LIPA, (coordination et administration) ;
- Animation / Management de l'équipe de cadres du Pôle ;
- Définition du projet de service en collaboration avec l'équipe et en veillant à être en cohérence avec le projet d'établissement et le projet de vie des personnes ;
- Actualisation et mise en œuvre du projet du Pôle : définition des objectifs, suivi des projets et des conventionnements ;
- Renforcement de l'intégration des services du Pôle dans une logique de parcours ;
- Pilotage et évaluation des actions menées ;
- Conduite des réunions d'équipes et une réflexion sur l'évolution du pôle liée au contexte législatif et social ;
- Veille juridique sur la réglementation des ESMS et la gériatrie en général et préparation dans les services des adaptations nécessaires ;
- Accompagnement du changement au sein des services pour une mise en conformité ;
- Constitution et suivi des demandes de subventions sur le champ de la politique publique en faveur des personnes âgées ;
- Veiller à la transversalité de l'action au sein de la Direction du CCAS ;
- Accompagnement de la mise en œuvre des orientations stratégiques du CCAS ;
- Mise en place de solutions diversifiées répondant au souhait de la grande majorité des personnes âgées de vieillir chez elles ;
- Évaluation des besoins et des attentes des personnes âgées en termes d'accompagnement ;
- Contribution au volet individuel de la politique de lutte contre l'isolement ;
- Amélioration de la prise en charge des personnes fragilisées telles que la politique d'aide aux aidants, situations complexes ;
- Élaboration des programmes d'animation avec des activités physiques, intellectuelles, culturelles, manuelles, sociales et de bien-être ;
- Renforcement de la lisibilité de l'offre de service par la communication, l'information, le conseil au bénéfice des personnes âgées.

**Partenariat :**

Travail transversal avec les différents partenariats et réseaux du Pôle : structures à domicile, établissements de santé, établissements personnes âgées, institutions (ARS, CD 13, Ville amie des aînés, UNASSI, pôle infos seniors, fil rouge, DAC, etc... ) .

**Profil :**

Le candidat doit justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire et/ou détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des infirmiers en soins généraux ou des cadres de santé paramédicaux,

**Niveau de rémunération :**

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, la Collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8. La rémunération serait alors plafonnée par référence au dernier échelon des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou des cadres d'infirmiers territoriaux en soins généraux ou des cadres d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux, assortie du régime indemnitaire y afférent.

Accusé de réception en préfecture le 03/10/2024 à 12:20:24. Réception effectuée par M. GAZAY, chef de service. N° de dossier : 20240926-260924-06-DE-013-261300412-2-5.4. Dépenses afférentes au Personnel.

Reçu le 03/10/2024

Signé par M. Gérard GAZAY, serial Numb

er=21152333030343132,O=CCAS AUBAGN, Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du CCAS et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

t,OU=0002 261300412,2.5.4.

97=#0C0F4E545246522D323631

333030343132,O=CCAS AUBAGN

E,C=FR

03/10/2024

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20240926-260924\_06-DE  
Reçu le 03/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
03/10/2024